



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

**PROCES VERBAL N°10 DU 19.05.2026**

**MANDAT 2024-2028 - SAISON 2025-2026**

**PRESIDENT DE SEANCE:** M. José PEREIRA

**PRESENTS :** MM. Oualid BELHADI, Pascal DALLA POZZA, Olivier GOMAS, Yann MEMBRADO, Toufik MEZRICHE et Thierry RAYBAUDI (représentant des arbitres au CoDiR)

**EN VISIO :** MM. Frédéric CASTEL, Francis CUNY, Thomas DE FARIA et Raphaël DELANDHUY

**INVITE :** M. Tristan FERNANDES (Conseiller Territorial en Arbitrage)

M. José PEREIRA ouvre la séance à 18h40.

### I/ PREAMBULE- APPROBATION PROCES-VERBAL ET AUDITIONS

#### **1.1 PREAMBULE**

En raison d'un déplacement professionnel à l'étranger, le Président de la CDA, Frédéric CASTEL ne peut être en présentiel mais assiste en visio à la réunion présidée par José Pereira, Vice-Président, car Thierry RAYBAUDI, Vice-Président délégué de la CDA et représentant des arbitres au CoDiR, ne peut assister à l'ensemble de la réunion de ce soir.

#### **1.2 AUDITIONS**

N.H est convoqué à 18h30. Il informe de son absence en raison de sa situation scolaire.

A.R. est reçu à 18h40. L'échange qui en suit permet de lui pointer ses obligations administratives.

A.A. est auditionné à 18h50. Il lui est rappelé à cette occasion les devoirs de réserve qu'implique la fonction d'arbitre.

A 19h était convié en CDA V.M. qui pour des raisons professionnelles est absent. La CDA remercie D.M. pour son déplacement qui s'avère vain.

#### **1.3 APPROBATION PV :**

Le Procès-Verbal N°9 de la saison 2025-2026 a été approuvé par messagerie électronique puis publié sur le site du DAF.

## II / COURIELS RECUS

Le 29.04 Maxime SYREN dépose un document médical pour le renouvellement de sa licence.

Le 29.04 Steven QUERE et Aboul Anzize HABIBOU informent de leur absence avec justificatif, pour raison professionnelle, à une convocation devant la Commission de Discipline.

Le 30.04 Ewan LOBREAU demande des précisions sur le mode de défraiement pour la finale départementale U13 PITCH. José PEREIRA lui fait une réponse.

Le 01.05 David PIMENTA, dirigeant à la JS Vaudoise, informe du forfait de son équipe U18.

Le 01.05 José Kasiala LUVUALU MAMBI rédige un rapport circonstancié.

Le 02.05 Aziz HAFIDI signale l'absence d'une équipe sur une rencontre U18.

Le 02.05 Lana MATRY informe s'être rendue à sa désignation du jour et avoir constaté l'absence des deux équipes car la date du match a été modifiée.

Le 02.05 David MATHURIN signale l'attitude d'un arbitre qu'il devait observer.

Le 02.05 Guillaume BELDJOURI demande à bénéficier d'une année sabbatique pour des raisons professionnelles. La CDA valide sa requête.

Le 02.05 Matthieu CANOT, secrétaire de l'ESNA, met en copie la CDA d'échanges entre clubs annonçant un potentiel forfait. La CDA rappelle qu'il lui faut être informée par la Commission des Compétitions pour tenir compte de ce type d'informations.

Le 03.05 David DESPRET met en copie la CDA de l'envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 03.05 Sacha RIGLET produit un rapport circonstancié à la suite d'un arrêt temporaire d'un match.

Le 04.05 Ayman EL BOUSAKSAKI demande s'il lui est possible, car il est majeur depuis peu, d'officier le dimanche. Les modalités d'éventuelles désignations le dimanche seront vues avec lui.

Le 05.05 Justin FRANQUET rédige des rapports circonstanciés que la CDA transmet à la commission compétente.

Le 05.05 Abderrahmane FEZOUA met en copie la CDA de son envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 05.05 Mathis MOKALO, JAD du District de la Gironde (Ligue de Nouvelle Aquitaine), demande le transfert de son dossier car il vient de s'installer à Troyes pour ses études. Les services de la ligue sont sollicités pour faire le nécessaire.

Le 05.05 Elise DI FAZIO, Présidente de l'ASLO, sollicite, via une mauvaise boîte mail, la désignation d'un arbitre officiel sur les rencontres féminines à 8 des 14 et 17 mai. La CDA constate que malgré ses efforts, son équipe fait forfait sur l'une des deux dates.

Le 05.05 Steven QUERE rédige un rapport circonstancié.

Le 06.05 Roihim DANIEL produit un rapport circonstancié à la suite de l'absence d'une équipe.

Le 07.05 Philippe PROTIN, co-président du FC BREVIANDES, annonce le forfait de son équipe B pour le 10.05.

Le 07.05 David DESPRET apporte des précisions sur le déroulé d'un match à la suite d'une convocation en Commission de Discipline.

Le 07.05 Tristan FERNANDES informe avoir récupéré et déposé au DAF la récompense que la CDA attendait depuis plusieurs mois.

Le 07.05 Héloïse CEZARD-DAUPHIN, secrétaire de l'ASMSM, demande la désignation d'un arbitre pour un match féminin du 17.05.

Le 07.05 puis le 11.05 Aurelien PRIEUR, secrétaire adjoint du FC FOV, regrette au nom de l'ASMB, de devoir annoncer le forfait de son équipe U15 ce qui induit un forfait général.

Le 08.05 Nolan LEGERE constate une erreur dans les défraiements reçus. La comptabilité du DAF vérifie ce dossier.

Le 08.05 Blandine DEBARLE, secrétaire de l'UFC AUBE, prévient du forfait de son équipe B pour le match du 10.05 en D3.

Le 08.05 l'AGT informe du forfait de son équipe U15 pour le match du 09.05.

Le 08.05 Éric RAYBAUDI, Président de l'ETOILE LUSIGNY, signale le forfait du 09.05 de son équipe U15 D2 afin que la CDA puisse repositionner l'arbitre et l'observateur désigné.

Le 08.05 puis le 15.05 Noé HERAUD fait savoir qu'en raison de sa scolarité, il ne peut pas honorer une convocation. Il présente ses excuses et fournit un justificatif à une absence à désignation.

Le 08.05 Nathan MARCHAL envoie un CM de reprise et signale être indisponible les 30-31.05

Le 08.05 Anaël BELBEZIER, arbitre du district de la Haute Marne, relance la CDA quant à sa demande d'officier dans l'Aube. Tristan FERNANDES lui fait une réponse le 11.05.

Le 09.05 Aurelien PRIEUR remercie la CDA après qu'elle ait validé sa candidature à une prochaine formation initiateur FIA.

Le 09.05 Tidiane SOUMARE demande une mise à jour de ses informations personnelles. Cédric BOUGÉ, collaborateur administratif, s'occupe de cette requête.

Le 09.05 David MATHURIN signale un dysfonctionnement de la FMI sur un match où il tutorait un jeune candidat à qui il a donné la procédure à suivre afin de faire remonter cet incident.

Le 09.05 Narjis CHOUKRI signale un dysfonctionnement de la FMI.

Le 10.05 Kilyan ETIENNE, secrétaire du SAF, sollicite la désignation d'un délégué sur un match U18.

Le 10.05 Éric RAYBAUDI, Président de l'ETOILE LUSIGNY, indique avoir réussi à résoudre la situation de son arbitre Nathan MARCHAL jusqu'alors empêché d'accéder au portail des officiels.

Le 10.05 Cyril THOMASSIN signale un dysfonctionnement de la FMI.

Le 10.05 Nasr Aldeen ANOUAR HAROUN et David DESPRET produisent des rapports disciplinaires.

Le 10.05 Steven QUERE rédige un rapport circonstancié à la suite d'un changement d'un AA.

Le 10.05 Annick HERLUISSON, secrétaire du RCFC, demande le changement d'un arbitre désigné sur un match de l'équipe B de son club. La CDA ne peut accéder à ce type de demande et rappelle qu'elle est souveraine dans les désignations.

Le 11.05 Nolan LEGERE et Hugo SILVARES rédigent des rapports disciplinaires.

Le 11.05 Éric RAYBAUDI, Président de l'ETOILE LUSIGNY, constate des erreurs sur une FMI que l'arbitre du match confirme et corrige. Il demande le 12.05 si l'arbitre prévu sur un match de son équipe sera maintenu à la suite de l'inversion du lieu du match.

Le 13.05 Emmanuel BEAUCHET, CTR, demande la désignation d'un trio de jeunes arbitres pour le 20.05 afin d'officier durant un programme de perfectionnement des U13G et les U12-U13 de l'ESTAC.

Le 13.05 Maxime VERDIER informe de son absence à convocation pour raison professionnelle.

Le 14.05 Abderrahmane FEZOUA signale l'absence de son AA sur un match de U16 R1.

Le 14.05 Roihim DANIEL met en copie la CDA de son envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 15.05 Ismaël MALKI donne une explication à son absence à désignation.

Le 15.05 Guillaume BELDJOURDI rédige plusieurs rapports (disciplinaire et circonstancié).

Le 16.05 Tidiane SOUMARE demande la conduite à tenir à la suite de l'apparition sur son portail d'une demande de rapport pour un match n'ayant pas encore eu lieu. Le document n'est à remplir que si un évènement durant le match le justifie.

Le 17.05 Amandine BASLER, transmet un écrit disciplinaire sur une mauvaise boîte mail.

Le 17.05 Abderrahmane FEZOUA met en copie la CDA de son envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 17.05 Nasr Aldeen ANOUAR HAROUN dépose un RIB pour la mise à jour de son dossier.

Le 17.05 Mohamed LACHAL met en copie la CDA de l'envoi de rapports disciplinaires.

Le 17.05 Elise DI FAZIO, Présidente de l'ASLO, dépose une demande d'arbitre pour 25.05 à la suite de la qualification de son équipe U15 le 13.05. Le nécessaire est fait.

Le 18.05 Sacha RIGLET rédige un rapport disciplinaire.

Le 18.05 Annick HERLUISSON, signale l'absence d'un arbitre en U15 interdistrict et sollicite, par la même occasion, la désignation d'un arbitre pour un match de coupe consolante U15.

### III / INFORMATIONS

#### **1/ LIGUE / CRA**

Le 06.05 Matthieu LOMBARD, Directeur de l'arbitrage, demande aux Présidents des CDA les coordonnées des référents pour le suivi du renouvellement des licences. Il demande également le nom des référents FIA pour la prochaine saison. Frédéric CASTEL lui communique les informations sollicitées.

Christophe ADAM (CTA) signale le 11.05 que l'utilisation de KAHOOT est limitée et que chaque CDA doit revoir le nombre d'utilisateurs autorisé à s'en servir. Il demande via les CTA, les points que les CDA souhaitent voir dans le bulletin technique envoyé aux arbitres et observateurs de ligue par la CRA.

Le 18.05 les services informatiques de la ligue informent de l'impossibilité l'utilisation des logiciels FFF le 20.05. Le jour même cette impossibilité d'utilisation des logiciels est reportée à une date ultérieure.

## **2/ DISTRICT / CDA**

### **2.1 DISTRICT**

Le 29.04 le DAF informe les différentes commissions du déroulement des finales jeunes et adultes qui se tiendront les 13 et 14 juin à Lusigny sur Barse afin que chaque commission prévoie ses représentants sur les finales.

Cédric BOUGÉ rappelle le 29.04 aux commissions dont les réunions durent au-delà de 22h, qu'elles doivent demander les clés du CSA.

Il est par ailleurs contraint de relancer certains arbitres en raison d'envoi tardif ou absence de rapport disciplinaire.

Il réclame un complément d'informations à la suite d'un rapport disciplinaire incomplet.

Le 05.05 le DAF transmet à la CRA (Section Lois du jeu) le dossier de la décision rendue par la CDA dans le cadre d'une réserve technique à la suite de l'appel formulé par l'ARGONNE FC.

Cédric BOUGÉ, collaborateur administratif, répond de manière individuelle aux arbitres questionnant sur les examens à faire pour le renouvellement de leur licence.

Il a eu la visite le 19.05 d'Elias LOPES jeune arbitre arrivant du Val de Marne pour ses études à Troyes et désireux de poursuivre l'arbitrage dans notre département.

### **2.2 CDA**

La CDA est saisie de 3 dossiers concernant des arbitres qu'elle classe sans suite.

Le 28.04 Frédéric CASTEL en sa qualité de Président de la CDA est invité par la FFF au second symposium des Président(e)s de CDA-CRA, qui se tiendra les 29-30 mai 2026. En raison de son déplacement professionnel, José PEREIRA le représentera à cet évènement.

Le 30.04 la CDA est destinataire d'un dossier à la suite d'un match U15R2 du 28.03 opposant RCSC - Nord Ardenne. Il semble que sur la FMI le nom et numéro de licence de l'arbitre ne corresponde pas aux faits. La CDA n'apparaît pas directement concernée car aucun des noms mentionnés dans ce dossier ne se rapporte à un arbitre officiel.

La CDA valide la demande d'année sabbatique formulé le 02.05 par Guillaume BELDJOURI.

Le 06.05 Thierry RAYBAUDI transmet au DAF la liste des arbitres ayant officier sur le tournoi U13 PITCH et le tournoi 100% féminin ceci afin que les défraiements soient réalisés mais aussi pour une prise en compte dans le cadre du Statut de l'Arbitrage. Il interpelle par ailleurs la Commission des Compétitions à la suite de matchs en coupe U18 et U15 pour le 14.05 sans en avoir été informé.

Tristan FERNANDES tient régulièrement la CDA informé des dossiers dont il a la gestion.

Il informe le 07.05 Aurelien BRIEST que les arbitres féminines de notre district ne pourront pas assister au stage de fidélisation des arbitres féminines du 23.05.26

Le 08.05 la CDA informe arbitres et observateurs des changements de désignation de dernière minute.

La CDA reçoit le 12.05 le devis d'utilisation des installations du CSA à l'occasion du rassemblement de début de saison fixé au 29.08.26 sur la journée.

Francis CUNY a assisté à Reims au rassemblement regroupant les candidats à la candidature JAL. Il semble que nos 4 candidats doivent encore travailler certains points pour pouvoir être plus efficient le 30.05.26.

La CDA prend un temps d'échanges et de concertation autour des listes proposées par José PEREIRA et Thierry RAYBAUDI pour les finales des 13 et 14 juin. La CDA valide les propositions faites par les 2 désignateurs.

La CDA est régulièrement informée des divers changements de programmation des compétitions gérées par le DAF ainsi que des éventuelles sanctions prises à l'encontre d'un arbitre.

## IV / DESIGNATIONS

Au 19.05.2026, nous avons 131 demandes de licences d'arbitres enregistrées pour 124 arbitres désignables : 69 adultes, 37 jeunes, 12 ligues et 6 candidats en ligue.

### **4.1 ADULTES**

Le 29.04 Roihim DANIEL se met à la disposition de la CDA pour début mai.

Le 16.05 Daniel LOUREIRO MOTA signale un doublon dans ses désignations. Le nécessaire est fait.

Le 16.05 Aurélien PRIEUR se met à la disposition de la CDA à la suite d'un changement d'emploi du temps.

Le 17.05 Jean FRAUMENS signale son absence à désignation à la suite d'un problème de mobilité.

### **4.2 JEUNES**

Le 01.05 Lyam DORAI SEY demande à arbitrer le mercredi si cela est possible.

Le 02.05 Ismaël MALKI fait savoir qu'en raison d'un souci de santé, il ne peut assurer sa désignation.

Le 02.05 Lana MATRY relève une désignation incompatible avec ses indisponibilités.

Le 02.05 Ewan LOBREAU donne une explication à son absence à désignation du jour qui a fait l'objet d'un changement tardif d'heure de coup d'envoi.

Le 03.05 Roihim DANIEL signale un conflit de désignations. La priorité est donnée au match de R3.

Le 04.05 Redouane SGHIR fait parvenir un CM de reprise.

Le 06.05 Tidiane SOUMARE demande à ne pas arbitrer en compétition à 11 temporairement.

Le 06.05 Corentin DUVAL indique que pour des raisons de santé, il ne sera pas en mesure d'assurer sa désignation du 09.05.

Le 06.05 Noé HERAUD informe ne pas pouvoir honorer sa désignation du 16.05.

Le 07.05 David et Ewan LOBREAU signalent qu'à la suite du changement de date d'une rencontre, ils ne pourront assurer la désignation car indisponibles à la nouvelle date.

Le 08.05 Tidiane SOUMARE demande s'il est autorisé à aller jouer avec son club le 09.05. La CDA rappelle qu'il peut jouer avec son club uniquement s'il n'est pas désigné ou s'il était indisponible pour l'arbitrage.

Le 10.05 Vincent TEIXEIRA signale une désignation incompatible avec des disponibilités que Thierry RAYBAUDI corrige.

Le 11.05 Anis REZIG informe ne pas pouvoir honorer une désignation à la suite d'un changement de date opérée par la commission compétente.

Le 17.05 Tidiane SOUMARE demande s'il lui est possible d'avoir d'autres matchs à arbitrer. Il lui est conseillé de revoir ses indisponibilités.

Le 17.05 Lyam DOREI SEY demande le retrait d'une désignation.

Le 17.05 Maxime KREB sollicite la révision d'une désignation à venir. Thierry RAYBAUDI fait le nécessaire.

Le 17.05 Nolan LEGERE se met à la disposition de la CDA le 30.05.

Le 18.05 Julian CARTIER informe qu'en raison d'une blessure, il n'est pas en mesure d'assurer une prochaine désignation.

Le 19.05 Salim RAGHIB donne une explication à son absence à désignation.

#### **4.3 OBSERVATIONS - TUTORATS – FOOT DIVERSIFIE**

Le 01.05 Olivier GOMAS liste les arbitres officiels ou stagiaires restant à observer ou tutorer.

Le 12.05 Abderrahmane FEZOUA demande l'envoi d'un rapport vierge pour remplir son rapport d'observation. José PEREIRA lui fournit le document demandé.

Le 13.05 Messahoud TEKHEBARI, à la suite d'un souci informatique, demande l'envoi d'un rapport d'observation vierge afin de formaliser son tutorat d'un jeune arbitre sortant de FIA. José PEREIRA lui fournit le document.

### **V / ETDA**

#### **5.1 FORMATION CONTINUE**

Le 29.04 Tristan FERNANDES (CTA) propose une trame de la charte pouvant être mise en place pour les arbitres candidats à la candidature arbitres de ligue. Il met à disposition le 07.05 un QCM utilisable dans le cadre de la formation continue.

#### **5.2 POLE ENTRAINEMENT**

Le groupe reste restreint mais travaille bien.

#### **5.3 REFERENTS**

Raphaël DELANDHUY est en lien avec une grande partie des stagiaires.

#### **5.4 FIA**

Le 30.04, la CDA reçoit le devis pour l'utilisation des installations du Centre Sportif de l'Aube à l'occasion de la FIA 1 saison 2026-2027 qui est transmis au service compétent à la CRA. Le devis pour la FIA 2 ne peut être réalisé car les tarifs de 2027 ne sont pas encore connus. En ce qui concerne

la réservation d'un terrain pour l'aspect mise en situation des stagiaires, il faut attendre la publication des calendriers des différents championnats. Tristan FERNANDES (CTA) a la charge de la gestion de cette logistique.

Francis CUNY (responsable ETDA), Tristan FERNANDES (CTA) et Amel CHAKLOUTE (alternante chargée de marketing et communication) travaillent sur l'organisation du module 8 de la FIA qui est fixé au 30.05.

### **5.5 PROMOTIONNEL**

Thierry RAYBAUDI a vu les talents pouvant intégrer la filière promotionnelle la saison prochaine.

## **VI / TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES**

Raphaël DELANDHUY confirme, au nom de l'UNAF, qu'un de nos arbitres sera récompensé par l'UNAF Nationale.

Tristan FERNANDES fait le point sur les dossiers qu'il a traité depuis la dernière CDA.

José PEREIRA regrette de ne plus être destinataire de la liste des matchs faisant l'objet des caméras embarquées sur les arbitres comme cela était le cas au début de cette expérience. Il demande, par ailleurs, confirmation de la formulation à proposer au CoDiR dans le cadre de la demande de révision du RI de la CDA.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance, José PEREIRA, lève la séance à 22H18

La prochaine réunion de la CDA est fixée au 23.06.2025 ou sur convocation des membres.

***Pour la Commission Départementale de l'Arbitrage,***

***Le Président de séance,***

M. José PEREIRA

***Le Secrétaire de séance,***

M. Pascal DALLA POZZA

Les décisions de la **Commission Départementale de l'Arbitrage** peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (District) dans un délai de 7 (SEPT) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)